

REGULARISATION abonnements divers journaux et au Recueil Administratif du Département.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 4 Août 1954

Mesdames,

Messieurs,

Des abonnements annuels, à divers journaux et au recueil des Actes Administratifs du Département ont été servis aux Mairies de St-Denis pendant l'année 1954, savoir:

La Revue Agricole	1 abonnement	500 Rs
Le Peuple	2 abonnements pour le 1er semestre	1.200 Rs
Le Cri du Peuple	1 abonnement	600 Rs
Recueil Administratif	6 abonnements	6.678 Rs

Les crédits étant inscrits au chapitre II article 6, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver ces dépenses.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à la majorité.

*Lu et soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet Saint-Denis le 20 septembre 1954  
D. le Secrétaire Général  
Le Chef de Division délégué  
Signé: Gavarani*

*Approuvé par Monsieur le Préfet de Saint-Denis le 20 septembre 1954.  
D. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: R. Petit*